

Interpellation écrite du 3 juin 2026 de Mme et MM. Michèle Roulet, Maxime Provini, Rémy Burri, Bernard Wyssa, Kevin Janin, Alexandre Chevalier, Pascal Gervaz, Vincent Schaller, Gary Bennaïm, Amar Madani et Daniel Sormanni: «Communication de la commission du personnel de la Ville de Genève et respect du devoir de réserve».

En mars 2026, la commission du personnel de la Ville de Genève a envoyé à tous les employés de la Ville de Genève une interpellation et le lancement d'une signature de lettre ouverte à l'encontre de la caisse de pension CAP Prévoyance.

Ce courrier soulève plusieurs questions éthiques, déontologiques et réglementaires majeures au regard du statut de la fonction publique genevoise.

- Manquement au devoir de réserve et de neutralité: en prenant publiquement et de manière tranchée des positions géopolitiques internationales et en usant de termes à forte charge politique, la commission sort du principe de neutralité auquel sont soumis les organes de notre administration. Cette démarche est de nature à créer des clivages et des tensions au sein du personnel.
- Dépassement des compétences institutionnelles: le mandat de la commission du personnel est strictement encadré et doit se limiter à la défense des intérêts professionnels, des conditions de travail et du statut des collaborateurs de la Ville. L'utilisation des ressources et des canaux de communication de l'administration pour relayer des revendications idéologiques mondiales constitue un détournement de son rôle officiel.
- Confusion des genres et activisme: le texte invite explicitement à signer et à diffuser massivement une lettre ouverte initiée semble-t-il par des syndicats externes (le SIT et le SSP), transformant une commission paritaire et institutionnelle en vecteur de militantisme actif et d'essaimage sur les réseaux sociaux.

Une telle démarche érode la confiance que le public et le personnel doivent pouvoir placer dans la neutralité et l'impartialité des institutions municipales. Il serait opportun que le Conseil administratif examine les modalités de diffusion choisies par la commission du personnel pour mener une action militante qui dépasse ses compétences afin de déterminer si les règles de déontologie, de neutralité et l'utilisation des moyens de l'administration municipale ont été respectées. Des clarifications doivent être apportées afin de rappeler le cadre réglementaire et les limites des prérogatives des commissions officielles de la Ville.

Annexe: lettre ouverte à CAP Prévoyance sur l'éthique des investissements.

De: CP Ville <cp-ville@geneve.ch>

Envoyé:

À: VdG - Tous les collaborateurs <VdG-Touslescollaborateurs@geneve.ch>

Objet: Lettre ouverte à CAP Prévoyance sur l'éthique des investissements

Chères et Chers Collègues

Nous sommes toutes et tous assurés auprès de CAP Prévoyance pour notre deuxième pilier.

Dans sa séance du 17 mars 2026, la commission du personnel a décidé d'interpeller le conseil de fondation de CAP Prévoyance sur un grave problème éthique dans sa politique de placement.

En effet, suite à une démarche LIPAD, il s'avère que notre caisse de retraite investit 246 millions de francs dans des entreprises qui font du profit sur le génocide à Gaza et la colonisation en Cisjordanie, qui fournissent des services à ICE aux États-Unis, qui sont compromises dans de nombreuses violations des droits humains et du droit du travail.

Nous avons donc écrit à CAP Prévoyance pour demander de **renforcer les critères éthiques dans le placement de nos avoirs afin que nos retraites gagnent en qualité**. Vous trouverez ci-joint la lettre de notre commission.

Voulez-vous soutenir dans cette importante démarche ? Voici comment faire :

1. **Signer** la lettre ouverte des employé-e-s et des pensionné-e-s, lancée par les syndicats SIT et SSP. **Cliquer ici** <https://framaforms.org/lettre-ouverte-aux-membres-du-conseil-de-fondation-de-cap-prevoyance-1774420485>
2. **Envoyer** ce petit mot aux personnes que vous connaissez qui travaillent dans d'autres administrations communales ou aux Services industriels de Genève : *J'ai signé cette lettre ouverte à CAP Prévoyance. Elle demande à notre caisse de retraite de ne pas investir nos cotisations dans des entreprises complices de graves violations des droits humains. Si tu travailles dans une administration communale genevoise ou si tu es retraité-e-s d'une commune ou des SIG, tu peux signer aussi.* **Cliquer ici** <https://framaforms.org/lettre-ouverte-aux-membres-du-conseil-de-fondation-de-cap-prevoyance-1774420485>
3. **Poster** ce petit message dans les réseaux sociaux ou l'envoyer à vos connaissances depuis vos smartphones : *J'ai signé cette lettre ouverte à CAP Prévoyance. Elle demande à notre caisse de retraite de ne pas investir nos cotisations dans des entreprises complices de graves violations des droits humains. Toute personne employée ou retraitée d'une commune genevoise ou des SIG peut signer aussi.* <https://framaforms.org/lettre-ouverte-aux-membres-du-conseil-de-fondation-de-cap-prevoyance-1774420485>